

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### BUREAU VERITAS REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET D'AÉRONEFS

Société Anonyme au capital de 13 091 569,20 euros  
Siège social : 67/71, Boulevard du Château  
92200 Neuilly-sur-Seine  
775 690 621 RCS Nanterre

#### Avis de convocation

#### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Bureau Veritas Registre international de classification de navires et d'aéronefs (la « **Société** ») sont convoqués en assemblée générale mixte, sur première convocation, le mardi 1er juin 2010 à 15 heures (l'« **Assemblée** »), à l'adresse suivante : Eurosites, 28 avenue George V, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

##### *Résolutions relevant de l'Assemblée générale ordinaire*

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (1ère résolution) ;
- Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du CGI (2ème résolution) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (3ème résolution) ;
- Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende (4ème résolution) ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes (5ème résolution) ;
- Renouvellement du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire (6ème résolution) ;
- Renouvellement du Cabinet Bellot Mullenbach & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire (7ème résolution) ;
- Nomination de Monsieur Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux comptes suppléant (8ème résolution) ;
- Renouvellement de Monsieur Jean-Louis Brun d'Arre en qualité de Commissaire aux comptes suppléant (9ème résolution) ;
- Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (10ème résolution) ;
- Pouvoirs pour formalités (11ème résolution).

##### *Résolutions relevant de l'Assemblée générale extraordinaire*

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation en vue de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre de tout programme de rachat d'actions (12ème résolution) ;
- Pouvoirs pour formalités (13ème résolution).

L'avis préalable de réunion comportant le texte des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 14 avril 2010 (Parution n°45).

---

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, soit en donnant pouvoir au Président ou en votant par correspondance.

Pour participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent justifier de la propriété de leurs titres, conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le jeudi 27 mai 2010 zéro heure, heure de Paris :

— pour l'actionnaire nominatif, par l'enregistrement comptable de ses actions dans les comptes de titres nominatifs de la Société tenus par ses mandataires, BNP Paribas Securities Services ou CACEIS Corporate Trust selon le cas ;

— pour l'actionnaire au porteur, par l'enregistrement comptable de ses actions, à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les conditions légales et réglementaires applicables), dans son compte de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier (un « **Intermédiaire Habilité** »). L'enregistrement comptable des actions doit être constaté par une attestation de participation délivrée par un Intermédiaire Habilité. Cette attestation de participation doit être jointe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, adressé par un Intermédiaire Habilité à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessous). L'attestation de participation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

**Participation personnelle à l'Assemblée**

Les actionnaires désirant participer personnellement à l'Assemblée sont invités à demander une carte d'admission dans les conditions suivantes :

— l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande selon le cas, soit à BNP Paribas Securities Services, teneur du registre principal de la Société à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, G.C.T. Service Emetteurs Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex, soit pour certains salariés qui en seront avisés dans la convocation qu'ils recevront, à CACEIS Corporate Trust, Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09 ;

— l'actionnaire au porteur devra adresser sa demande, directement ou via son Intermédiaire Habilité, à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse indiquée ci-dessus). Pour être prise en compte, cette demande devra en toutes hypothèses être accompagnée d'une attestation de participation délivrée par son Intermédiaire Habilité.

Il est conseillé de retourner le plus tôt possible la demande de carte d'admission, soit, si possible, au plus tard le jeudi 27 mai 2010, pour que les actionnaires puissent la recevoir en temps utile, compte tenu des délais postaux.

L'actionnaire au nominatif n'ayant pas reçu sa carte d'admission le jour de l'Assemblée ou ne l'ayant pas demandé, pourra toutefois participer à l'Assemblée sur présentation de sa pièce d'identité.

L'actionnaire au porteur n'ayant pas reçu sa carte d'admission le jour de l'Assemblée ou ne l'ayant pas demandé, pourra toutefois participer à l'Assemblée sur présentation de sa pièce d'identité et d'une attestation de participation qui devra lui avoir été délivrée par son Intermédiaire Habilité.

**Vote par correspondance ou par procuration**

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera adressé directement à chaque actionnaire nominatif. Les actionnaires au porteur pourront, à compter de la convocation de l'Assemblée, obtenir ce formulaire auprès de leur Intermédiaire Habilité ou, à condition de joindre à leur demande une attestation de participation délivrée par leur Intermédiaire Habilité, directement, auprès de BNP Paribas Securities Services. Cette demande devra être reçue par BNP Paribas Securities Services (G.C.T. Service Emetteurs Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex) au plus tard six jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le mercredi 26 mai 2010.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé :

— concernant les actionnaires au nominatif, selon le cas, soit à BNP Paribas Securities Services, à l'adresse indiquée ci-dessus, soit pour certains salariés qui en seront avisés dans la convocation qu'ils recevront, à CACEIS Corporate Trust, à l'adresse indiquée ci-dessus ;

— concernant les actionnaires au porteur : soit à leur Intermédiaire Habilité qui le transmettra à BNP Paribas Securities Services accompagné d'une attestation de participation soit, à condition de joindre à leur formulaire une attestation de participation délivrée par leur Intermédiaire Habilité, directement à BNP Paribas Securities Services, à l'adresse indiquée ci-dessus ;

de telle façon que BNP Paribas Securities Services ou CACEIS Corporate Trust, selon le cas, puisse le recevoir au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée, soit le samedi 29 mai 2010.

L'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Des questions écrites peuvent être envoyées, conformément aux articles L.225-108 al. 3 et R.225-84 du Code de commerce, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration, soit au plus tard le mercredi 26 mai 2010. Ces questions doivent être accompagnées d'une attestation de participation.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale Mixte sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actionnaires peuvent également demander par écrit l'envoi des documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce jusqu'au cinquième jour (inclus) avant la tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au jeudi 27 mai 2010 inclus :

— pour les actionnaires inscrits au nominatif dans le registre principal tenu par BNP Paribas Securities Services, auprès de BNP Paribas Securities Services - G.C.T. Service Emetteurs Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex ;

— pour les actionnaires inscrits au nominatif dans le sous-registre salarié tenu par CACEIS Corporate Trust, auprès de CACEIS Corporate Trust, Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09 ;

— pour les actionnaires au porteur : soit auprès de leur Intermédiaire Habilité, soit, à condition de joindre à leur demande une attestation de participation délivrée par leur Intermédiaire Habilité, directement auprès de BNP Paribas Securities Services, à l'adresse ci-dessus.

Les autres documents et informations dont la mise à disposition est requise en application des dispositions légales et réglementaires peuvent être consultés par les actionnaires dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, selon le cas, au siège social ou sur le site Internet de la Société ([www.bureauveritas.fr/investisseurs](http://www.bureauveritas.fr/investisseurs)).